



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion de bureau : Lundi 18 août 2025

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS, Victor PETIGNY, Fabrice POREE, Christopher SPADAFORA, Ahmed TALEB

Excusé(s) : Néant

Assiste(nt) à la séance : M. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS

Pour cette première réunion de la C.R.A de la saison, le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du bureau, à savoir Messieurs Ahmed TALEB (Vice-Président de la C.R.A), Victor PETIGNY et Fabrice POREE.

La commission présente ses plus sincères condoléances à M. Gilles ERMANI suite au décès de son père, et M. Jordan ALEXANDRE et Fabrice POREE ayant perdu leur grand-mère.

Dossiers médicaux :

Un bilan chiffré sur les dossiers médicaux (DMA) est effectué.

Stage de rentrée :

Le stage de rentrée aura lieu les 23 et 24 août prochain à Cuers. Le programme sera le suivant :

- Tests physiques
- Différents ateliers autour du fonctionnement de la CRA, directives et attentes 2025/2026.

Stage de rentrée des observateurs :

Le stage de rentrée des observateurs aura lieu le samedi 20 septembre à Cuers avec une première partie en salle puis une observation terrain à Toulon sur une rencontre de N2.

Stage de rentrée Futsal :

Le stage de rentrée Futsal aura lieu le 21 septembre à Cuers. Le programme sera le suivant :

- Tests physiques
- Différents ateliers autour du fonctionnement de la CRA , directives et attentes 2025/2026.

TECHNIQUE

Formation Niveau 1

M. Maxime APRUZZESE fait un retour sur la formation de niveau 1, qui s'est déroulée le samedi 16 août à BOULOURIS. 8 participants étaient présents à cette formation, représentant seulement 2 Districts.

Convention avec le Football Universitaire

M. Florian GONCALVES prend la parole pour faire un point sur le partenariat avec le Football Universitaire, dont la convention a été renouvelée pour 2025/2026. Un suivi plus précis des arbitres sera effectué dans ce cadre à partir de cette saison.

Président
Gilles ERMANI

Secrétaire
Florian BREVET